

(c) l'immigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, il y a longtemps que j'ai eu le plaisir de préparer quelques notes pour répondre à mon honorable ami qui a amorcé cette discussion (l'honorable M. Sauvé).

L'honorable sénateur nous a fait l'historique de l'émigration canadienne, et en particulier celle de la province de Québec aux Etats-Unis. Dans un autre débat, au cours de cette session, j'ai eu l'occasion de lire une lettre écrite en 1840 par lord Sydenham, dans laquelle il parle de l'acheminement constant, quelque peu accéléré par les événements de 1837, vers les Etats-Unis, qui étaient alors prospères. Je suis porté à croire que cette émigration a commencé assez longtemps avant 1840. Rappelons-nous qu'il y a toujours eu dans les régions rurales un surplus de population, surtout dans le Québec, dont les familles sont nombreuses. On se représente facilement ce qui arrive lorsque huit ou dix garçons robustes atteignent l'âge d'homme. Ils ne peuvent plus demeurer sur la ferme paternelle, et cherchent du travail dans les centres industriels.

Les émigrants se sont dirigés constamment vers les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre durant tout le dix-neuvième siècle. On ne s'est pas efforcé, en offrant des terres et une aide financière, d'enrayer cet exode, et d'exhorter les Canadiens à rester sur la terre natale. D'abord, on ne s'est guère aperçu de cette émigration, mais elle s'est accrue graduellement. Comme des milliers de Canadiens du Québec vivaient d'une manière assez prospère dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, leurs parents et leurs amis demeurés au pays furent mis au courant de l'amélioration de leur sort. Cela explique comment un émigrant qui avait réussi attirait vers lui de cinq à dix de ses amis du même village.

Mon honorable ami a proposé un remède assez rigoureux. Apparemment, il fermerait nos portes à toute nouvelle émigration aux Etats-Unis.

L'honorable M. SAUVE: Non. J'ai expliqué mes propositions au cours de mes observations, et si l'honorable leader du Gouvernement n'a pas eu le temps de les lire, je lui conseillerai d'en prendre connaissance à la première occasion. Je suis en faveur de règlements.

L'honorable M. DANDURAND: Après avoir lu sa motion, j'en conclus que s'il est possible, on devrait prendre les moyens d'arrêter l'émigration. Il y a plusieurs manières de dissuader les gens de quitter leur terre natale, mais je crois que mon honorable ami

est allé jusqu'à suggérer des mesures préventives. Seules la Russie, l'Allemagne et l'Italie ont eu recours à ce moyen extrême. Avant de quitter leur patrie, les sujets doivent obtenir une permission spéciale. Mais même dans ces pays, la prohibition n'est que temporaire. Si je comprends bien, l'Italie se montre moins sévère maintenant en ce qui concerne ses règlements relatifs à l'immigration. Une telle défense ne saurait durer dans un pays libre.

Notre clergé dans le Québec, comprenant le danger de ce dépeuplement constant a plaidé en vain. Durant quelque temps, monseigneur Taché, évêque de Saint-Boniface, s'est adressé à toute la hiérarchie de cette province pour essayer de détourner vers le Manitoba les émigrants qui prenaient la route des Etats-Unis. Cette proposition ne fut pas accueillie d'une manière très sympathique. Notre clergé espérait encore retenir ses ouailles. Je crois que cette attitude manquait de prévision et que si les gens qui quittèrent le Québec dans la suite avaient été convaincus des avantages de l'émigration dans l'Ouest, nous n'aurions pas eu de difficulté à les garder dans leur pays natal.

L'émigration vers le Sud a commencé à l'époque où nos cultivateurs ne réussissaient pas très bien, mais même durant les périodes de prospérité, ce mouvement s'est poursuivi systématiquement. Il fut un temps où nos ouvriers industriels prirent en grand nombre la route des Etats-Unis. Lorsque le gouvernement de Washington fixa un contingentement d'immigration contre les pays européens et le Mexique, il n'imposa pas la même restriction à l'immigration du Canada. Comme résultat de ce contingentement, les salaires et les gages atteignirent leur maximum, et les mécaniciens employés à la production en masse touchaient 10, 12 et même 15 dollars par jour. Nous ne connaissions pas une telle prospérité au pays, et cependant les honorables sénateurs apprendront avec surprise peut-être que dans l'espace de trente ans, de 1901 à 1931, en dépit de cette émigration constante aux Etats-Unis des habitants des villes et des campagnes du Québec, 220 paroisses rurales furent fondées dans la province.

Mon honorable ami a parlé des faibles efforts des gouvernements en faveur du rapatriement. Je crois qu'il fait une grave erreur. En réalité, le ministre de l'Immigration a commencé ce travail en 1889, mais, au début, avec des résultats fort peu encourageants. L'Annuaire Statistique du Québec, montre le nombre de familles et de personnes rapatriées de 1928 à 1934 par le gouvernement provincial et, pour l'édification de mes honorables collègues, je présente ce tableau: